

TYPE DE MISSION D'EXPERTISE	QUI DÉCIDE ?	QUI RÉMUNÈRE ?	CODE DU TRAVAIL
-----------------------------	--------------	----------------	-----------------

↓ LES DROITS À L'EXPERTISE DES CE, COMITÉS DE GROUPE ET EUROPÉENS

Comptes annuels	Comité d'établissement CE, CCE	Entreprise	L.2325-35 L.2325-36
Comptes prévisionnels	CE, CCE	Entreprise	L.2325-35 L.2323-10
Consultation sur les orientations stratégiques	CE, CCE	à défaut d'un accord plus favorable : 80% entreprise et 20% CE (budget de fonctionnement)	L.2323-7-1
Droit d'alerte	CE, CCE	Entreprise	L.2325-35 L.2323-78
Licenciements économiques (PSE)	Comité d'établissement CE, CCE	Entreprise	L.1233-34 L.2325-35
Reprise en cas de fermeture d'un établissement	CE, CCE	Entreprise	L.1233-90-1
Offre publique d'achat ou d'échange (OPA-OPE)	CE, CCE, comité de groupe	Entreprise	L.2323-23 L.2325-41
Assistance des syndicats à la négociation	Accord majoritaire PSE Accord de maintien dans l'emploi		L. 1233-24-1 L. 5125-1 L.2325-35
Participation	CE, CCE	Entreprise	D.3323-14
Gestion des comptes du comité	Comité d'établissement CE, CCE	Comité (budget de fonctionnement)	Contrat
Contrat d'assistance permanente	Comité d'établissement CE, CCE, comité de groupe et européen	Comité (budget de fonctionnement)	Contrat
Nouvelles technologies (dans les entreprises > 300 salariés)	CE, CCE	Entreprise	L.2325-38
Opération de concentration	CE, CCE	Entreprise	L.2325-35 (3 ^e) L.2323-20
Comptes groupe	Comité de groupe	Groupe	L.2332-4
Comptes groupe européen	Comité d'entreprise européen	Groupe	L.2343-13
Comptes société européenne	Comité de la société européenne	Société	L.2353-22

↓ LES DROITS À L'EXPERTISE DES CHSCT ET DE L'INSTANCE DE COORDINATION DES CHSCT

Projet de restructuration et de compression des effectifs.	CHSCT	Entreprise	L.4614-12-1
	IC des CHSCT	Entreprise	L.4614-12-1 L.4616-1
Projet important modifiant les conditions de travail	CHSCT	Entreprise	L.4614-12-8 L.4614-12 2 ^{ème} alinéa L.4614-13
	IC des CHSCT	Entreprise	L.4616-1
Risque grave pour la sécurité ou la santé dont les Risques Psychosociaux	CHSCT	Entreprise	L.4614-12 1 ^{er} alinéa L.4614-13
Nouvelles technologies (dans les entreprises > 300 salariés)	CHSCT (pour complément d'expertise dans le cadre de ces missions)	Entreprise	L.4612-9 L.4612-10

↓ LE DROIT À LA FORMATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Formation économique et sociale du CE	Comité d'établissement, CE, CCE, comité de groupe	Entreprise et Comité	L 2325-44
Formation du CHSCT	CHSCT	Entreprise	L 4614-14